



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle Organisation scolaire  
et aide au pilotage

Direction des examens et concours

Bureau DEC4

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des Universités d'Aquitaine**

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 9 mars 2004, du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018 ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le jury de la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ** » - session 2026 - est composé comme suit :

#### **Président :**

Monsieur Olivier MASSÉ – IA-IPR de lettres – Rectorat – 33 Bordeaux

#### **Membres :**

Monsieur Yannick CARIOU – Enseignant - Collège Jean Zay – 33 Cenon

Madame Julie ROUSSEL – Enseignante – Lycée Nicolas Brémontier – 33 Bordeaux

### **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 janvier 2026

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général,  
Pour le Secrétaire Général  
La Directrice des Examens et Concours  
Abla ZENATI